

## Question orale relative au galléco

**Date :** 26 avril 2016

Ce n'est pas sans mal que j'ai fini par obtenir le 8 avril 2016 une partie des comptes rendus des séances du Conseil départemental qui m'étaient refusés depuis plusieurs mois.

Parmi bien d'autres choses, cela m'a permis de prendre connaissance d'une "question orale" et de la réponse apportée par le Président, qui m'ont beaucoup intéressé et qui éclairent l'actualité.

### **Extrait du compte rendu des débats du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine** (question relative au galléco - séance du 25 juin 2015)

*Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Quelle est la position du Conseil départemental vis-à-vis de ses évolutions ? La convention qui lie le Département et l'association Galléco arrive à échéance en 2016. À quelle condition notre institution a-t-elle prévu de reconduire ou pas son soutien ?*

**M CHENUT, Président :** Le Conseil départemental incite l'association Galléco depuis sa création à développer et diversifier ses financements. Les décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'association, le 12 mai 2015, de mettre en place une taxe à la reconversion des Galléco en euro par les entreprises d'augmenter le montant des adhésions, de solliciter le soutien financier d'autres collectivités pour son fonctionnement ou ses projets, de rechercher activement des financements de partenaires privés pour son projet de dématérialisation, vont dans ce sens. Le développement du Galléco numérique et le développement de l'emprise territoriale devraient également permettre à l'association d'accroître le nombre d'adhérents. La convention passée avec l'association Galléco arrive à échéance l'an prochain, mais prend en compte le fonctionnement de l'association pour 2016, troisième année de l'expérimentation, ce qui était bien le cadre initial de cette convention. La question de la reconduction du soutien au-delà de 2016, et donc très précisément en 2017, sera donc à conduire tout au long de l'année 2016, en tenant compte des résultats obtenus au regard notamment des objectifs fixés par le Département et de la capacité de l'association à diversifier et consolider ses soutiens. Plus généralement, cette décision a vocation à s'inscrire dans le débat que l'Assemblée devra avoir sur les priorités pour la mandature en matière économique, dans un contexte institutionnel et budgétaire en pleine évolution. Je pense que chacun en conviendra.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)